Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 049**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **26 août 2025**

PROCÈS-VERBAL de la quarante-neuvième (49e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 26 août 2025, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric)*, salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

POSTE VACANT, représentant des parents – District 1
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 **(P)**
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 4 **(P)**
Mme Myriam Vigneault, représentante des parents – District 5 **(P)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
Mme Claudine Robert, représentante des directions d'établissement **(P)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(P)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(P)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(M)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(P)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(P)**
M. Bernard Gauthier, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
Mme Ève Grandmont, personne âgée de 18 à 35 ans **(P)**

PRÉSENCES : 14
ABSENCES : 01
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme Maude TRÉPANIER Directrice générale par intérim
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
de la présidente

1. **MOT DE BIENVENUE**

2. **VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

   On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

   Point de l'agenda de consentement

4. **ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

5. **ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENCE**

6. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

7. **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES**

8. **AGENDA DE CONSETEMENT**

   8.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

   - Séance ordinaire du 26 juin 2025 (No 48)
   - Report des surplus
   - Objectifs, principes et critères de répartition des ressources

9. **DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

   9.1 Entente – Le Phare
   9.2 Budget 25-26
   9.3 PQI 26-36
   9.4 Formation des comités du CA

10. **DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

    10.1 Rapport des comités

    10.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
    10.1.2 Rapport du comité de vérification
    10.1.3 Rapport du comité des ressources humaines
    10.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

11. **PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

    11.1 Prochain atelier :
    Mardi, 28 octobre 2025, 18h00
    11.2 Prochaine séance du Conseil :
    Mardi, 28 octobre 2025, 19h30

Levée de la séance

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION UNIQUEMENT

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION CA : 3083 / 2025

Il est proposé par M. Sébastien Leblanc et appuyé par M. Bernard Gagnon d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Direction générale – Dossier d'information)

Le membre désigné pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doit prêter serment devant la direction générale de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

La prestation de serment sera effectuée oralement, séance tenante et sera inscrite au procès-verbal.

Les membres du conseil suivants sont appelés à prêter serment :

Monsieur Bernard Gauthier, personne issue du monde municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
Madame Ève Grandmont, personne âgée de 18 à 35 ans;
Madame Myriam Vigneault, représentante des parents;
Monsieur Jean-Claude Massé, représentant des parents;
Madame Claudine Robert, représentante des directions d'établissement;
Monsieur Ugo Martin, représentant du personnel enseignant.

Disposition législative concernée :
Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3, art. 143.3.

5. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Secrétariat général – Dossier de décision)

Le poste de vice-présidence du conseil d'administration est devenu vacant le 26 juin 2025. Les membres du conseil d'administration doivent donc nommer, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, une personne à la vice-présidence.

La Loi sur l'instruction publique prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la présidence, la vice-présidence en exerce les fonctions et pouvoirs.

Aux fins de la présente nomination, la procédure suivante est suggérée :

1. Les membres siégeant à titre de parents d'un élève ayant un intérêt à occuper la vice-présidence du conseil d'administration sont invités à se manifester;
2. S'il y a une seule candidature, celle-ci est automatiquement élue par acclamation;
3. S'il y a plus d'une candidature, chaque personne dispose de 3 minutes afin de faire valoir sa candidature et de présenter sa motivation;
4. Tous les membres du conseil d'administration sont invités à voter, au scrutin secret, pour la candidature qu'ils favorisent;
5. Le secrétaire général recueille les bulletins de vote et les compile.
6. La candidature ou le candidat ayant reçu le plus de votes est désignée vice-présidente du conseil d'administration;
7. En cas d'égalité des voix, la vice-présidence du conseil d'administration est désignée par tirage au sort.

Disposition législative concernée :
Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3, article 155, 157 et 158.

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION C.A. : 3084 / 2025

CONSIDÉRANT la vacance au poste de vice-présidence;

CONSIDÉRANT le résultat des discussions des membres selon la procédure de désignation déterminée par les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Myriam Vigneault et appuyé par M. Jean-Claude Massé de **DÉSIGNER** Mme Karen Lamothe à titre de vice-président OU vice-présidente, et ce, pour toute la durée de son mandat actuel au conseil d'administration;

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSITANCE

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

Mme Maude Trépanier aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

1. **Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite**
2. **Suivi des chantiers en cours et des dossiers courants**
3. **Situations particulières**
4. **Rôle de porte-parole**
5. **Rencontres**

1. Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- À partir du bilan 24-25, planification du plan d'action 2025-2026 avec les services concernés
- Présentation et atelier
  - CCG du 16 septembre
  - CERÉ du 18 septembre
  - CA du 28 octobre

2. Suivi des chantiers en cours et dossiers courants

- Affectation des directions et directions adjointes
- Entrevues pour le poste de gestionnaire administratif à l'école du Bosquet
- Plan de lutte violence et intimidation (compétences socio-émotionnelles)
- Banque de relève
  - Planification de l'an 2 – cohorte 5
  - Planification de l'an 1 – cohorte 6

3. Situations particulières

- Budget 25-26
- Directive du cellulaire
- Clic-école

4. Rôle de porte-parole

- Entrevue avec le journal Le devoir en lien avec l'offre de services au secondaire
- Fiche d'information situation de Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Marie
- Entrevue avec Radio Canada T-R sur la rentrée
- Conférence de presse du 29 août

Initiales
de la présidente

5. **Rencontres**

- Transfert de dossiers – Lucien et Maude
- IPE
- PNÉ
- Forums DG
- CA de l'ADGSQ
- Table des DG-DGA – 04-17
- Cégep et OHD
- CCG 19 août

8. AGENDA DE CONSENTEMENT

8.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:

- Séance ordinaire du 26 juin 2025 (No 48)
- Report et surplus
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources

Sur proposition de M. Ugo Martin appuyé par M. Bernard Gagnon il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3085 / 2025,** les items à l'agenda de consentement.

9. DOSSIERS DE DÉCISION

9.1 ENTENTE DE COLLABORATION INTER-RÉSEAUX POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INSTANCE STRATÉGIQUE DU PHARE (Direction générale)

Dans un contexte marqué par des transformations majeures au sein des réseaux de la santé, des services sociaux, du milieu communautaire, scolaire et municipal, les défis liés à la coordination des actions sur le territoire nécessitent une approche concertée et intégrée.

Les parties prenantes reconnaissent que les enjeux de cohésion sociale, d'accessibilité aux services, de complémentarité des interventions et de pérennité des initiatives locales sont au cœur des préoccupations des citoyens et des organisations. Il est essentiel de renforcer la capacité des territoires à répondre efficacement aux besoins des populations, en misant sur une collaboration intersectorielle qui favorise l'arrimage des services, la fluidité des parcours et l'optimisation des ressources.

Le PHARE (Participation à l'Harmonisation des Actions des Réseaux avec Efficacité, agilité et impact) est un mécanisme rassembleur visant à renforcer les liens entre les réseaux communautaire, municipal, scolaire et de la santé et des services sociaux dans la MRC de Drummond. Il permet de structurer la collaboration autour de chantiers communs, d'agir sur les déterminants sociaux de la santé, et de promouvoir des actions collectives durables et inclusives.

Initiales
de la présidente

Les réseaux partenaires réitèrent leur engagement envers :

- Le renforcement de la proximité des services, afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins spécifiques des territoires.
- Une gouvernance locale et agile, permettant d'adapter rapidement les interventions en fonction des réalités terrain et des besoins émergents.
- La reconnaissance du rôle essentiel des municipalités, des MRC, des Centres de services scolaires et du réseau de la santé et des services sociaux, qui agissent comme catalyseurs du développement social, économique et communautaire à l'échelle locale.
- La mise en place de mécanismes favorisant la participation et l'engagement des partenaires, notamment en évitant les dédoublements de concertation et en assurant une communication efficace entre les différents réseaux.
- Le développement de solutions durables et adaptées aux défis sociaux, notamment en matière d'habitation, de lutte contre l'itinérance, de persévérance scolaire et de soutien aux personnes vulnérables.

Considérant ces éléments, les partenaires s'engagent, par la présente entente, à structurer leur collaboration autour d'instances claires et complémentaires, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Par la signature de cette entente, le CSSDC reconnaît son engagement à respecter les rôles et responsabilités définis, à contribuer activement à la mise en œuvre des actions et à favoriser un climat de collaboration propice à l'atteinte des objectifs du PHARE.

RÉSOLUTION CA : 3086 / 2025

CONSIDÉRANT le contexte marqué par des transformations majeures au sein des réseaux de la santé, des services sociaux, du milieu communautaire, scolaire et municipal, des défis liés à la coordination des actions sur le territoire qui nécessitent une approche concertée et intégrée;

CONSIDÉRANT que ces milieux reconnaissent que les enjeux de cohésion sociale, d'accessibilité aux services, de complémentarité des interventions et de pérennité des initiatives locales sont au cœur des préoccupations des citoyens et des organisations;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de renforcer la capacité des territoires à répondre efficacement aux besoins des populations, en misant sur une collaboration intersectorielle qui favorise l'arrimage des services, la fluidité des parcours et l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT que les partenaires doivent s'engager à structurer leur collaboration autour d'instances claires et complémentaires, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un poste de coordonnatrice ou coordonnateur du PHARE avant le 30 septembre, date de la première rencontre du comité stratégique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'administration fin de confirmer la participation du CSSDC à la mise en place du PHARE.

Il est proposé par M. Sébastien Leblanc et appuyé par Mme Myriam Vigneault :

Initiales
de la présidente

- De permettre au CSSDC de s'engager à la mise en œuvre des actions, à participer activement aux travaux du PHARE et de favoriser un climat de collaboration propice à l'atteinte des objectifs du PHARE.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 BUDGET 2025-2026 (Service des ressources financières)

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

Ce budget prévoit l'équilibre budgétaire et il inclut les ajustements budgétaires récurrents tels que les mesures 16032 - Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernementale. C'est par cette mesure que se poursuit la cible d'optimisation des dépenses demandées pour l'année scolaire 2024-2025 (coupure de 1,701M) et celle demandée pour 2025-2026 (coupure de 7,296 M)

Ce budget inclut également la mesure 16034 - Mesure générale pour l'optimisation des effectifs qui représente une mesure générale visant à limiter le niveau de croissance des heures rémunérées pour l'année scolaire 2025-2026 (coupure de 3,7 M). De plus, afin de ne pas considérer cette coupure au budget initial, il était impératif de transmettre les plans d'effectifs du centre de service ainsi qu'une lettre d'engagement à respecter la cible d'effectifs. Le centre de service scolaire devra maintenir le respect de sa cible d'effectifs tout au long de l'année.

Ce budget inclut la mesure 16036 - Mesure d'ajustement visant à maintenir les services directs aux élèves et ainsi favoriser une protection maximale des mesures de réussite éducative, particulièrement pour les élèves ayant des besoins particuliers. (Réinvestissement de 6,639 M)

L'allocation découlant de cette mesure sera accordée à posteriori sous réserve du respect des conditions suivantes transmises dans la lettre du 16 juillet 2025.

Le centre de services scolaire s'est engagé à respecter des conditions pour une saine gestion financière :

- Le respect de la cible d'heures réelles rémunérées allouées ETC;
- La priorité accordée aux mesures d'économie administrative n'ayant pas pour effet d'affecter les services directs aux élèves;
- Le respect des priorités ministérielles;
- L'engagement à participer à la mise en place de mesures de performance telles que la mutualisation régionale ou nationale de services administratifs.

Le produit de la taxe scolaire au montant de 11 857 153$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000$ et moins au montant de 27 936 459$;
- Un nombre de 42 124 immeubles imposables de plus de 25 000$.
- Le taux de 0,08423$ du 100$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Les prévisions budgétaires ont été présentées au comité de vérification du CSS des Chênes en date du 19 août 2025.

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION CA : 3087 / 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce budget inclut les ajustements budgétaires récurrents tels que les mesures 16032 – Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental;

CONSIDÉRANT QUE ce budget inclut la mesure 16034 - Mesure générale pour l'optimisation des effectifs qui représente une mesure générale visant à limiter le niveau de croissance des heures rémunérées pour l'année scolaire 2025-2026 (coupure de 3,7 M). De plus, afin de ne pas considérer cette coupure au budget initial, il était impératif de transmettre les plans d'effectifs du centre de service ainsi qu'une lettre d'engagement à respecter la cible d'effectifs. Le centre de services scolaire devra maintenir le respect de sa cible d'effectifs tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce budget inclut la mesure 16036 - Mesure d'ajustements déjà considérée dans ce budget et vise à maintenir les services directs aux élèves (notamment les professionnels et le personnel de soutien en services directs) et ainsi favoriser une protection maximale des mesures de réussite éducative, particulièrement pour les élèves ayant des besoins particuliers (Réinvestissement de 6,639 M);

CONSIDÉRANT QUE l'allocation découlant de cette mesure sera accordée à posteriori sous réserve du respect des conditions suivantes transmises dans la lettre du 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire s'est engagé à respecter des conditions pour une saine gestion financière :

- Le respect de la cible d'heures réelles rémunérées allouées ETC;
- La priorité accordée aux mesures d'économie administrative n'ayant pas pour effet d'affecter les services directs aux élèves;
- Le respect des priorités ministérielles;
- L'engagement à participer à la mise en place de mesures de performance telles que la mutualisation régionale ou nationale de services administratifs.

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 11 857 153 $ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins au montant de 27 936 459 $;
- Un nombre de 42 124 immeubles imposables de plus de 25 000 $, et :
- Le taux de 0,08423$ du 100 $ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Jean-Claude Massé :

- **D'ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 285 312 811$ et des dépenses de 285 312 811$;

- **DE TRANSMETTRE** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette au ministre de l'Éducation.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2026-2036 – PROJETS D'AJOUT D'ESPACE (Service des ressources matérielles)

Le ministère de l'Éducation du Québec (le Ministère) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles.

Le Centre de service scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

La mise à jour des données démontre un besoin de locaux, au niveau primaire, pour le secteur de Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Majorique et Saint-Cyrille-de-Wendover.

L'analyse des données ministérielles du secteur de Drummondville (873P07) démontre un besoin de 121 classes permanentes prévues d'ici 2029-2030, et ce, en comptant un taux de fréquentation à la maternelle 4 ans de 40 %. Les demandes se déclinent donc de la façon suivante pour le secteur de Drummondville (873P07) :

1- L'ajout d'une école primaire (école J) pour le secteur centre de Drummondville.

2- L'ajout d'une école primaire (école F) pour le secteur nord de Drummondville. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % a été remis en juin 2023.

Initiales
de la présidente

3- L'ajout d'une école primaire (école G) pour le secteur sud de Drummondville.

4- L'agrandissement de l'école St-Nicéphore par l'ajout de 4 classes à la suite d'un projet qui consiste à la démolition d'une section de l'école qui est vétuste (6 classes) et à construire 10 nouvelles classes dans le cadre d'un agrandissement. L'analyse des données ministérielles du secteur 873P03 qui inclut la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil indique que celle-ci se développe rapidement et plusieurs développements domiciliaires sont en cours. Le déficit prévu, notamment, pour l'année 2029-2030, est de 6 groupes. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P03.

5- Un agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil par l'ajout de 8 classes avec un gymnase double. Cette demande a bénéficié de la mesure d'avant-projet 30148. Le dépôt d'un rapport préliminaire équivalent à un 10 % a été remis en juin 2024.

L'analyse des données fournies par la municipalité pour le secteur 873P06 démontre un déficit de 2 classes. De plus, la municipalité de Saint-Majorique vient d'autoriser un développement domiciliaire de plus de 150 unités dans son milieu. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P06.

6- Une demande d'agrandissement pour l'école Saint-Majorique.

L'analyse des données fournies par la municipalité pour le secteur 873P02 démontre un développement à grande vitesse et plusieurs projets de construction domiciliaires. Même si dans ce secteur des groupes sont disponibles, les trois autres écoles de ce secteur sont situées dans le quartier de Saint-Charles à Drummondville, tandis que l'école Cyrille-Brassard se situe dans une autre municipalité, celle de Saint-Cyrille-de-Wendover. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secteur 873P02 :

7- Une demande d'agrandissement pour l'école Cyrille Brassard.

L'analyse des données ministérielles au secondaire démontre un déficit de 2072 places en 2034-2035. La demande se décline donc de la façon suivante pour le secondaire :

8- Une demande d'une nouvelle école secondaire (école I)

L'analyse des inscriptions dans le domaine de la charpenterie/menuiserie et l'avènement de nouveau programme en mécanique automobile (électrique et traditionnel) induit la demande suivante :

9- Une demande de réaménagement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau et l'agrandissement du Centre de formation professionnelle - Construction.

RÉSOLUTION : 3088 / 2025

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la Ville de Drummondville et la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la Ville de Drummondville tout comme dans les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Majorique et Saint-Cyrille-de-Wendover;

CONSIDÉRANT les importants travaux à venir et la nécessité de relocaliser temporairement des élèves pendant ceux-ci;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT le manque de capacité actuel et à venir pour ces secteurs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles;

CONSIDÉRANT l'augmentation des maternelles 4 ans basée sur 40 % de la clientèle au préscolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteur réalisée par le CSSDC et soumise au Ministère.

Il est proposé par Mme Vickie Jutras et appuyé par M. Ugo Martin :

- D'autoriser la direction générale ou à défaut la direction générale adjointe à signer les documents relatifs aux demandes d'ajout d'espace et ce pour :

  - L'ajout d'une école primaire (école J) dans le secteur centre de Drummondville;
  - L'ajout d'une école primaire (école F) dans le secteur nord de Drummondville;
  - L'ajout d'une école primaire (école G) dans le secteur sud de Drummondville;
  - L'agrandissement de l'école St-Nicéphore;
  - L'agrandissement de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil;
  - L'agrandissement de l'école Saint-Majorique;
  - L'agrandissement de l'école Cyrille-Brassard;
  - L'ajout d'une nouvelle école secondaire (école I);
  - Le réaménagement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau et l'agrandissement du Centre de formation professionnelle - Construction.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 FORMATION DES COMITÉS (Secrétariat général)

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Chênes doit mettre en place les trois comités suivants :

- Vérification
- Éthique et gouvernance
- Ressources humaines

Les membres du conseil d'administration ont été invités à faire part de leur intérêt à participer aux travaux de l'un ou l'autre des comités.

RÉSOLUTION 3089 / 2025

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les membres du conseil d'administration à prendre part aux travaux de l'un ou l'autre des comités prévus dans la Loi sur l'instruction publique;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu à ce sujet en atelier de travail;

Il est proposé par M. Ghislain Rheault et appuyé par Mme Myriam Vigneault :

- De nommer les administrateurs suivants au sein des comités :

COMITÉ DE VÉRIFICATION :

-Mme Annie Boileau
-M. Bernard Gagnon
-M. Jean-Claude Massé
-M. Yves Hébert
-M. Bernard Gauthier
-M. Ugo Martin

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE :

-M. Ghislain Rheault
-M. Bernard Gagnon
-Mme Vickie Jutras
-Mme Ève Grandmont
-M. Sébastien Leblanc

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES :

-Mme Isabelle Meilleur
-Mme Nancy Robitaille
-M. Ugo Martin
-Mme Myriam Vigneault
-Mme Karen Lamothe
-Mme Claudine Robert

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DOSSIERS DE DÉCISION

10.1 RAPPORT DES COMITÉS

10.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

N/A

10.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Bernard Gagnon souligne le travail exceptionnel du service des ressources financières dans le cadre du budget.

10.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

N/A

10.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

N/A

Initiales
de la présidente

11. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

11.1 Prochain atelier :
Mardi, 28 octobre 2025, 18 h 00

11.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 28 octobre 2025, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Ugo Martin appuyé par Mme Nancy Robitaille de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 02.

Le secrétaire général,

Normand Page

La présidente,

Annie Boileau